



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/1996/L.5  
1er avril 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Reprise de la session d'organisation pour 1996  
2 et 3 mai 1996  
Point 8 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET NOMINATIONS

Élection de 11 membres du Conseil d'administration  
du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Note du Secrétaire général

1. Par sa résolution 48/162 du 20 décembre 1993, l'Assemblée générale a décidé que l'organe directeur du Fonds des Nations Unies pour l'enfance serait transformé en un conseil d'administration qui se composerait de 36 membres élus de manière à tenir dûment compte de la représentation géographique équitable et d'autres facteurs pertinents, afin de veiller à ce que la participation soit la plus efficace et la plus large possible.

2. À la reprise de sa session d'organisation pour 1996, le Conseil devra élire 11 membres du Conseil d'administration parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour un mandat de trois ans commençant à courir le 1er janvier 1997, afin de pourvoir aux vacances qui se produiront le 31 décembre 1996 à l'expiration du mandat des membres suivants : Brésil, Burkina Faso, États-Unis d'Amérique, France, Ghana, Indonésie, Italie, Jamaïque, Liban, Roumanie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

3. Les 11 membres seront élus selon le schéma suivant :

- a) Deux membres parmi les États d'Afrique;
- b) Deux membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- c) Deux membres parmi les États d'Asie;
- d) Quatre membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États;
- e) Un membre parmi les États d'Europe orientale.

4. On trouvera à l'annexe ci-après la composition actuelle du Conseil d'administration.

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

(36 membres – mandat de trois ans)

Composition en 1996

Huit sièges pour les États d'Afrique

Angola (1997), Burkina Faso\* (1996), Burundi (1997), Ghana\* (1996),  
Kenya (1997), Maroc (1997), Namibie (1998), Ouganda (1997)

Cinq sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Brésil\* (1996), Cuba (1998), Jamaïque\* (1996), Suriname (1998),  
Venezuela (1997)

Sept sièges pour les États d'Asie

Chine (1998), Inde (1997), Indonésie\* (1996), Liban\* (1996),  
Pakistan (1997), République de Corée (1997), Viet Nam (1998)

Douze sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États

Canada (1998), Danemark (1998), États-Unis d'Amérique\* (1996),  
France\* (1996), Italie\* (1996), Japon (1997), Norvège (1997),  
Pays-Bas (1997), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande  
du Nord\* (1996), Suède (1997), Suisse (1998), Turquie (1998)

Quatre sièges pour les États d'Europe orientale

Azerbaïdjan (1997), Fédération de Russie (1998), Roumanie\* (1996),  
Ukraine (1998)

---

\* Membre sortant.